



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Étiquetage de la vente en vrac

Question écrite n° 33297

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'absence d'information dispensée aux consommateurs, lors de l'achat de produits vendus en vrac. Dans les grandes surfaces, dans les magasins spécialisés, les rayons de vente en vrac se sont multipliés. On peut saluer l'enjeu écologique de ne plus vendre des aliments avec des emballages superflus, on peut regretter cependant le manque d'information que ce type de vente entraîne pour ces nouveaux consommateurs. En effet, si les aliments vendus en vrac ont une notification des allergènes qu'ils contiennent, on constate que dans de nombreuses enseignes, il n'est fait mention nulle part de l'ajout de sel, par exemple, sur des fruits secs consommés. De plus, le consommateur apprécierait d'être aussi bien informé sur la composition des produits secs vendus en vrac, par exemple les pâtes, ou encore la valeur nutritionnelle des aliments et leurs origines que l'on cherche en vain. Enfin, il est regrettable que la date limite de consommation ou que la date de durabilité minimale n'apparaissent pas. Pourtant ces informations sont capitales pour les consommateurs et pour leur santé. Le manque de date limite de consommation est une information incontournable pour des magasins qui luttent contre le gaspillage alimentaire. Elle souhaite savoir s'il est favorable à la possibilité de faire figurer les dates de consommation, l'origine et les composants des produits vendus en vrac.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33297

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7375

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)